

AR PREFECTURE

017-200041523-20200618-DECI271_2020-AU
Reçu le 18/06/2020

H A U T E



SAINTONGE

Mise à disposition du personnel

Décision n° 271 / 2020

AB

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 18 : de signer les conventions de mise à disposition du personnel de la CDCHS pour l'entretien des espaces naturels, les travaux de fleurissement et d'aménagement d'espaces paysagers et la restauration du petit patrimoine de pays pour le compte des Communes)

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition d'agents, pour l'année 2020, dans le cadre de travaux de nettoyage en espace vert et en rivière avec les syndicats et communes suivants :

Rivière :

Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS)

Espace Vert Nord :

Allas-Champagne
Brives-sur-Charente
Champagnac
La Clotte
Mazerolles
Neuillac
Saint-Ciers-Champagne
Saint-Dizant-du-Gua
Saint-Simon-de-Bordes
Sainte Lheurine
Soubran

Espace Vert Sud :

Bédenac
Bussac Forêt
Chepniers
Chevanceaux
Clérac
Montendre
Montguyon
Montlieu-la-Garde
Orignolles
Saint-Aigulin

Fait à Jonzac,

Le 18 JUIN 2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

